

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 765)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 343

présenté par

M. Blanchet, M. Chalumeau, M. André, M. Anglade, M. Ardouin, M. Bachelier, M. Baichère, M. Batut, Mme Bono-Vandorme, Mme Bureau-Bonnard, Mme Françoise Dumas, M. Fiévet, M. Folliot, Mme Fontenel-Personne, M. Gassilloud, Mme Gipson, M. Gouffier-Cha, M. Gouttefarde, Mme Guerel, M. Jacques, M. Kervran, Mme Khedher, Mme Lardet, M. Larsonneur, M. Le Gac, M. Lejeune, M. Marilossian, Mme Mauborgne, Mme Mirallès, Mme Pouzyreff, M. Rouillard, M. Solère, Mme Thillaye, Mme Trisse, M. Trompille, Mme Valetta Ardisson, M. Ferrand et les membres du groupe La République en Marche

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Après la deuxième phrase de l'alinéa 218, insérer les deux phrases suivantes :

« À l'occasion de la journée d'hommage à tous les morts pour la France, la liste des militaires morts en opération dans les douze mois précédents sera transmise à chaque commune de France pour que leur nom, leur âge, leur unité, soient énoncés pendant les commémorations du 11 novembre. Le nombre et l'âge de leurs enfants seront également transmis. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Depuis le 28 février 2012, la date du 11 novembre constitue la « journée d'hommage à tous les morts pour la France » et prévoit qu'un hommage leur soit rendu le même jour. C'est donc la reconnaissance du pays envers tous les morts pour la France, tombés pendant et depuis la Grande Guerre (en particulier en opérations extérieures), qui s'exprime aujourd'hui chaque 11 novembre. Dans ce contexte, chaque année, un message signé par l'autorité ministérielle chargée des anciens combattants est adressé aux préfets, afin d'être lu lors des cérémonies mémorielles organisées par les communes de France à cette occasion.

Dans le but d'accentuer l'hommage rendu au sacrifice de nos soldats et de renforcer le lien armée-nation-jeunesse, il est proposé que la liste des noms et âge des soldats décédés dans l'exercice de

leur mission dans les 12 derniers mois, soit incluse dans ce message et d'y ajouter une mention de leurs enfants le cas échéant. Ainsi, les noms de ces soldats morts pourront être évoqués dans les discours officiels tenus par les élus des différentes communes en prenant en compte le nombre d'enfants ayant perdu leur parent.

Le présent amendement permettra que les jeunes présents lors de cette cérémonie s'imprègnent mieux de la dure réalité que représente l'engagement au service de la France et du dévouement de ses soldats. Les jeunes comprendront que la paix n'est pas qu'un héritage et la guerre pas uniquement une chose du passé. Qu'aujourd'hui encore, quelque part en France, un de leurs camarades a perdu son père ou sa mère au service de la France. Chaque Français comprendra que nos soldats continuent à se battre et à mourir pour leur pays. Nous pouvons espérer qu'une telle initiative, financièrement indolore, permette une meilleure sensibilisation des Français, et des jeunes en particulier, à l'engagement militaire au service du pays.